

REGRESSION POUR LA QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS ?

Aujourd'hui, la durée de la formation des enseignants, en France, est de cinq ans au minimum : trois ans pour obtenir la licence ; une année pleine et entière, en université et en IUFM, consacrée à la préparation des concours sur la base de programmes nationaux ; une année de formation professionnelle après le concours, en IUFM et dans les établissements scolaires. C'est un schéma de formation en 3+1+1, avec deux années de formation professionnelle avec au milieu de deux années de formation professionnelle, un concours national. Les universitaires sont aujourd'hui particulièrement investis dans la préparation des écrits et oraux des CAPES, Agrégations, ainsi que dans les jurys.

C'est ce continuum qui fonde la qualification des enseignants. L'année de préparation des concours permet d'aller bien au-delà du niveau licence ou maîtrise tant en matière de qualification disciplinaire que didactique voire pédagogique, en fonction du contenu des épreuves des concours.

CAHIER DES CHARGES NATIONAL DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Que dit sur ce point crucial de la durée et du schéma le projet de cahier des charges rendu public le 28 novembre par le ministre ? « *La préparation au métier de professeur s'inscrit désormais dans un cursus universitaire : elle commence dès le cursus licence en intégrant des éléments de préprofessionnalisation en accompagnement de la formation disciplinaire de base, elle se poursuit à l'IUFM avec l'année de formation professionnelle* ». Plus loin, les formulations entretiennent le plus grand flou : « *en licence puis durant le temps consacré à la préparation du concours* », ...

Alors que le Ministère concède, sous la pression syndicale, un cadrage horaire -400h minimum- pour l'année qu'il appelle « *de stage* » -jamais nommée « *deuxième année d'IUFM* »-, il ne définit aucun volume horaire pour la préparation aux concours. C'est donc tendanciellement un schéma en 3+1 que promeut le cahier des charges, la préparation aux concours étant probablement disséminée dans des modules inscrits dans des parcours de licence. Le but étant de généraliser les candidats dits « *libres* » aux concours qui ne seraient pas inscrits ni encadrés, comme aujourd'hui, dans une année consacrée, pour une part essentielle pour la majorité d'entre eux, à la dite préparation. On voit revenir le projet des écrits de concours de recrutement (CAPES, CAPE, CAPLP, CAPET,...) à l'automne qui suit l'obtention de la licence et, là où les programmes de concours sont couplés, se dessiner la dissociation CAPES/Agrégation. Privées de la préparation au CAPES, nombre de petites universités supprimeront de facto la préparation à l'agrégation. En termes de carte universitaire, les conséquences sont lourdes. Elles le seront également dans le cas de la formation des PE pour les sites régionaux et départementaux consacrés à ces missions, d'autant qu'il faut dénoncer le tour de passe-passe du ministère dans son annonce de l'allongement de la formation. Le temps de stage en responsabilité des PE2 étant déjà allongé depuis la mise en place du stage filé, celui des PLC2 passerait de 6 à 8 h hebdomadaires. Ces stages étant surtout évalués par les directeurs d'école pour les PE et par les chefs d'établissement pour les PLC qui sont, avec les formateurs de terrain, « *les mieux à même d'apprécier leurs progrès* ».

Si le cahier des charges restait en l'état, la formation des maîtres n'aurait d'universitaire que le nom. La qualification des enseignants serait tirée vers le bas comme en témoigne l'objectif déclaré du retour en force des professeurs bivalents au collège. Sur une telle base, l'intégration des IUFM dans les universités leur ferait perdre aussi toute identité puisque l'objectif est aussi que les formateurs affectés à la formation des enseignants aient un service en temps partagé entre établissement scolaire ou université et IUFM. La mise en œuvre du cahier des charges reviendrait à prêter le nom d'une université à une école professionnelle sous contrôle hiérarchique.

Dans la semaine du 11 au 15 Décembre, les universitaires, les enseignants des IUFM, l'ensemble des acteurs de la formation des maîtres sont appelés par tous les syndicats de la FSU concernés à intervenir avec force auprès du ministère et des tutelles. Il s'agit de revoir le cahier des charges et de poser des conditions pour que l'intégration institutionnelle des IUFM dans les universités ainsi que le cahier des charges national de la formation des enseignants améliorent la qualification des enseignants.

MAITRES DE CONFERENCE ET PROFESSEURS,

IL RESTE DEUX JOURS POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE

POUR DES ELUS AU CTPU QUI DEFENDENT NOS STATUTS